



N° 94
20 septembre 2001
Bimensuel

Le Courrier du DFJ: DGEO sur les rails

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, qui fait partie intégrante de *la Gazette*, vous est livré dans ce numéro avec un dossier consacré à l'entrée en fonction de la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). L'occasion notamment d'une rencontre avec Cilette Cretton, nouvelle directrice pédagogique à la DGEO.

Dans ce numéro



26 postes vacants

6



Assurance maladie: tout savoir sur les subsides

9



Les décisions de la quinzaine

10



Exposition: jeunes créateurs romands de BD et de films d'animation

12



CEMCAV

Budget 2002

Plus de prestations, plus de fonctionnaires

La nouvelle méthode d'élaboration du budget a porté ses fruits. Le déficit prévu par le Conseil d'Etat s'élève à 150 millions de francs, soit 60 millions de moins que la planification financière, qui aurait «autorisé» 210 millions. Pour arriver à ce résultat, le Conseil d'Etat a procédé à des arbitrages et fixé des priorités. Il confirme son intention de revaloriser rapidement les professions soignantes, puisqu'il

prévoit une rallonge de 8,9 millions de francs dans ce but. L'évolution de la société, et en particulier de la démographie, se traduit par une augmentation des tâches de l'Etat et de ses charges financières. Malgré l'effort constant de rationalisation, malgré la rallonge d'horaire imposée aux enseignants, le nombre des collaborateurs de l'Etat augmentera en 2002.

Pages 3 à 5

Du piano aux finances

Parcours de vie hors du commun. Philippe Mathis deviendra dès le 1er novembre responsable des ressources humaines au Département des finances. D'origine française et âgé de 42 ans, Philippe Mathis exerça d'abord le métier de pianiste à Paris. Après plusieurs années de voyage, M. Mathis a ensuite fait ses gammes dans un grand groupe international spécialisé dans les res-



sources humaines. Il est en charge depuis 1998 de la gestion du personnel d'Expo.02. A Finances, le nouveau venu devra coordonner la politique du personnel de tous les services, exceptée l'Administration cantonale des impôts qui a déjà sa propre structure. Il superviserà environ 400 collaborateurs, parmi lesquels, tâche redoutable, ceux du Service du personnel.



A vendre: superbe villa-chalet dans le Val d'Hérens. Située à 1300 mètres sur un terrain de 900 m², à 5 min. des pistes, elle jouit d'une vue exceptionnelle sur la Vallée du Rhône et les Alpes Valaisannes. Construction traditionnelle, sur 2 étages + combles, garage, chaufferie, buanderie et cuisine équipées, carnotzet, salon avec fourneau scandinave, douche, sdb, 3 chambres. Possibilité d'aménager un studio et un appartement de 80 m² dans les combles. Prix avantageux à discuter. Tél: 079/353 77 73.

A louer: appartement 3 pièces, sous-gare, balcon, libre dès le 1er novembre, prix actuel 1260 francs charges comprises. Tél. 021/616 82 14

A vendre: parcelle équipée en zone village dans un grand village de la Broye Vaudoise (35 km de Lausanne et 20 km d'Yverdon). Sur cette parcelle, il est possible de construire une villa ou un petit immeuble de 3 à 4 appartements. Prix à discuter. Tél.: 026/668 10 06 ou 021/316 02 16.

A vendre: magnifique villa de 8 pièces avec grand sous-sol et atelier, construite il y a 18 ans dans un petit village très calme sur le plateau de la Broye Vaudoise (30 km de Lausanne et 20 km d'Yverdon). La parcelle est située en limite de la zone agricole avec vue sur les Alpes Fribourgeoises et le Jura. Prix à discuter. Tél.: 021/905 92 15

A vendre: scooter Honda Lead, 125 cc, 1992, couleur blanche, dans son état. Prix: 500 francs (à discuter). Tél.: 021/943 70 51 (le soir).

A vendre: lecteur Syquest SCSI pour Macintosh y compris plusieurs cartouches de 40 M. Prix: 20 francs. Tél.: 021/616 82 14.

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Lemahieu, François Huguenet, Olivier Dessimoz, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Le vétérinaire cantonal prend sa retraite fin octobre

«**M**on travail ne m'a jamais ennuyé et cela est surtout dû à la grande diversité des tâches qu'il implique». Mais s'il s'est levé chaque matin avec l'envie de s'attaquer à de nouveaux défis, et ce depuis plus de 30 ans – il est entré en 1970 «dans la maison» – Pierre-Alain de Meuron a décidé qu'il était aujourd'hui temps de prendre enfin du temps pour lui. Donc acte: il s'en va le 31 octobre prochain après avoir occupé le poste de directeur du laboratoire du Service vétérinaire depuis 1985, puis celui de vétérinaire cantonal et chef dudit service dès 1997 (nommé ad interim en 1996 déjà).

Mais quelle est la mission d'un vétérinaire cantonal? Du point de vue administratif, il fonctionne comme conseiller vétérinaire du Conseil d'Etat et chef de son service. Sur le terrain, son travail se mêle intimement à la réalité quotidienne du particulier comme à celle de l'éleveur professionnel. Et il n'est alors pas toujours facile de veiller à la bonne application des lois fédérales au



Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal depuis 1996.

niveau cantonal sur la protection des animaux. «La population est devenue très sensible à la qualité de vie des animaux et n'hésite pas à dénoncer les abus», explique Pierre-Alain de Meuron qui a ouvert un bureau spécialement chargé de la protection des animaux. Ce bureau répond aussi à la dizaine d'appels hebdomadaires qui y affluent. Outre les animaux domestiques, les contrôleurs du service visitent depuis avril 2000 les quelque 4500

exploitations agricoles du canton qui possèdent du bétail. But de l'opération? Veiller, de l'étable à la table, à la qualité de la viande et donc à la santé des animaux et au respect de la législation fédérale en la matière. Car si la vache folle et la fièvre aphteuse, pour ne parler que de ces deux maladies d'actualité, se font aujourd'hui plus discrètes, elles requièrent cependant toujours une vigilance quotidienne. – AG

Un nouveau collaborateur au service des affaires extérieures

Depuis le 3 septembre dernier, l'équipe du Service des affaires extérieures (SAE) s'est renforcée par l'arrivée de Serge Terribilini, chargé de reprendre les dossiers de l'Espace Mittelland, de la Conférence des Gouvernements cantonaux et de la Députation vaudoise aux chambres fédérales. Serge Terribilini est politologue de formation. Après son cursus initial, il

devient rédacteur à *L'Année Politique Suisse*, tout en poursuivant des études postgrades à l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique. Institut au sein duquel il a ensuite participé à divers mandats tout en rédigeant simultanément une thèse de doctorat sur certains enjeux du fédéralisme suisse. Ses domaines privilégiés d'intervention et de réflexion concernent no-

tamment les problèmes institutionnels et territoriaux.





Les entretiens d'appréciation se dévoilent sur Intranet

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les entretiens d'appréciation... vous pouvez dès aujourd'hui le découvrir sur les pages Intranet du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) qui y consacre quelques pages sur son site tout neuf. Accessibles dès aujourd'hui, les pages dévoilées aux entretiens d'évaluation ou d'appréciation – c'est selon, quoique nombre diront qu'ils préfèrent être appréciés plutôt qu'évalués – ont pour but premier d'informer et surtout de démystifier ce

genre d'exercice (voir article dans *La Gazette* n°92 sur le sujet). Si pratiquement tous les collaborateurs du DIRE et du DEC sont aujourd'hui au parfum - ils testent depuis ce printemps le déroulement des entretiens d'appréciation développés par le SPEV - les cadres et employés des autres départements trouveront sur ces pages matière à réflexion. Il est en effet prévu d'étendre à toute l'administration l'utilisation des entretiens d'appréciation courant 2002. Toutefois, le SCRIS doit auparavant réaliser une en-

quête de satisfaction auprès des deux départements testés et fournir un rapport au Conseil d'Etat qui pourra ensuite se prononcer, à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, sur l'opportunité ou non de généraliser ces entretiens préconisés par l'article 36 du projet de loi sur le personnel.

Comment accéder?

L'adresse du site du SPEV sur Intranet: spev.etat-de-vaud.ch. Y sélectionner la rubrique sur les entretiens d'appréciation qui donne une information sur la sujet et présente les principales questions posées sur les entretiens ainsi que les réponses fournies par le SPEV. Régulièrement mise à jour, il sera possible d'y faire part directement de ses interrogations via la nouvelle adresse e-mail du SPEV qui sera opérationnelle dès octobre prochain. Adresse, ainsi que celles d'une vingtaine d'autres départements et services qui seront publiées dans le prochain numéro de *La Gazette*. – AG

La bourse de l'emploi sur le net

Désormais accessible sur le web, la présentation des postes vacants est plus conviviale qu'avant. Les places d'apprentissage à pourvoir y sont également présentées. Un moteur de recherche rend la consultation plus efficace. Il est accessible soit via le réseau interne, sur le site intranet du SPEV (spev.etat-de-vaud.ch), soit depuis l'extérieur (www.offres-emploi.vaud.ch), soit depuis le site officiel de l'A.C.V. (www.vaud.ch ou www.etat-de-vaud.ch), soit encore, pour ceux/celles voulant accéder à internet depuis intranet, à l'adresse offres-emploi.etat-de-vaud.ch.



Les Archives cantonales fermées trois mois

Après 15 ans d'activité, le bâtiment des Archives cantonales doit être adapté aux exigences nouvelles de l'accueil et de la consultation publique et aux normes plus sévères de la conservation des documents. Les installations techniques seront modifiées tandis que la salle de lecture sera climatisée. Durant la période de fermeture, du 1er octobre 2001 au 4 janvier 2002, les Archives continueront de répondre aux courriers scientifiques et aux demandes téléphoniques ou électroniques. Elles traiteront de manière privilégiée les requêtes de l'administration.



Priorités 2002

Le projet de budget du Conseil d'Etat pour 2002 se distingue nettement des précédents. Cela tient à la méthode imposée à l'ensemble des services, qui devaient faire tenir leurs dépenses ordinaires dans les limites de l'enveloppe qui leur avait été attribuée. Cela tient aussi à la détermination du gouvernement de respecter sa planification financière, qui prévoyait pour 2002 un déficit maximum de 210 millions. Les 150 millions auxquels il aboutit peuvent apparaître comme l'expression d'un excès de zèle; ils témoignent aussi d'un certain optimisme, tablant sur une croissance économique de 2 % qui dépend surtout de l'économie mondiale et bien peu du gouvernement vaudois.

Pour contenir la progression des charges, le Conseil d'Etat procède de manière très sélective. Certaines prestations sont développées. C'est le cas du service des urgences. D'autres, jugées moins indispensables, sont réduites ou supprimées. C'est ainsi que le Conseil d'Etat veut dénoncer la convention hospitalière Vaud-Genève, afin de ne plus prendre à sa charge les surcoûts de l'hospitalisation de patients vaudois dans le canton de Genève. C'est ainsi qu'il décide de retarder d'une année l'élaboration du plan directeur cantonal, de redimensionner sa participation à Expo.02, de réduire toute une série de contributions traditionnelles ou attendues en faveur du tourisme, des soins palliatifs, de la chasse et de la pêche...

Dans sa politique du personnel, le Conseil d'Etat procède également de façon différenciée. Il veut imposer à certaines catégories d'enseignants un allongement de leur horaire de travail. Dans le secondaire, les professeurs de formation universitaire seront priés de faire autant d'heures que ceux qui sont issus de l'Ecole normale. Quant aux maîtres de gymnase, leur horaire, additionné d'une période, se situera dans la moyenne suisse. En même temps, le Conseil d'Etat persiste dans la lutte contre les classes surchargées et prévoit 175 engagements de nouveaux enseignants à la rentrée d'août. Et l'effort principal est porté dans le secteur qui en a manifestement le plus besoin, où les conditions de travail et le niveau des salaires appellent une amélioration urgente: celui des professions de la santé. On peut parler d'un budget de rigueur, sans doute, mais certainement pas d'une rigueur aveugle.

Laurent Rebeaud



Budget 2002

Le Conseil d'Etat économise, mais pas sur les salaires

Prestations réduites, projets différés, communes priées de passer à la caisse: le déficit 2002 se réduit à 150 millions.

Sans nouvelle ponction sur les salaires des collaborateurs.

Le Conseil d'Etat a présenté le 6 septembre dernier les grandes lignes de son projet de budget pour 2002. Conformément à la planification financière qui vise le rétablissement de l'équilibre du budget en 2004, le déficit prévu pour 2002 est inférieur à 210 millions, pour s'établir à 150 millions. L'effort principal a consisté à modérer la croissance des charges, qui continuent cependant d'augmenter d'environ 6%.

Du côté des recettes, l'Etat demande une contribution supplémentaire de 120 millions aux communes, à titre de rattrapage sur la facture sociale.

Engagements tenus

Le Conseil d'Etat s'était engagé à ne pas demander de nouveaux sacrifices salariaux à ses collaborateurs avant la mise en vigueur de la nouvelle loi sur le personnel. Il avait annoncé que le statut du personnel soignant serait revalorisé. Il s'était également engagé à ne pas toucher aux allocations forfaitaires destinées aux économiquement faibles. Tous ces engagements sont tenus. Le personnel de l'Etat échappera largement, en 2002 encore, aux rigueurs du budget, à l'exception de certaines catégories d'enseignants (voir encadré p. 5).

Suppressions ou réductions de prestations

Pour la première fois, le budget de l'Etat a été établi en partant des moyens disponibles, et non des demandes de l'administration. Chaque service s'est vu attribuer une cible à l'intérieur de laquelle ses prévisions de dépenses devaient être contenues. La discipline contraignante de cette méthode a conduit le Conseil d'Etat à décider de certaines mesures qui se traduiront par des réductions de prestations, ou par un frein à l'augmentation de certaines prestations. C'est ainsi, par exemple, que la contribution du Canton à la promotion économique sera légèrement réduite, que la réalisation du plan directeur cantonal sera retardée d'une année, ou que les patients vaudois choisissant d'être hospitalisés à Genève devront prendre le surcoût à leur charge.

Abandon de mesures Table ronde

Du côté des recettes, l'Etat renonce à deux mesures prévues par l'Accord de la Table ronde, à savoir l'introduction d'une taxe sur l'eau et l'augmentation d'un point du taux de l'impôt cantonal.

Communes: 120 millions pour «rattraper» la facture sociale

En revanche, il introduit une nouvelle méthode pour le paiement, par les communes, de leur contribution d'un tiers à la facture sociale. Ce paiement sera mensualisé et devra couvrir au fur et à mesure le tiers des frais engagés par le Canton, alors que dans le système actuel les communes ne paient qu'après l'établissement définitif des décomptes, soit avec environ 18 mois de retard. La situation financière du Canton et des communes ne justifie pas, aux yeux du Conseil d'Etat, que l'Etat continue à offrir de telles avances de trésorerie aux communes. Le rattrapage dans ce domaine pour l'année 2001 s'élève à 240 millions, qui seront prélevés sur 2002 et 2003, soit 120 millions pour chaque année.

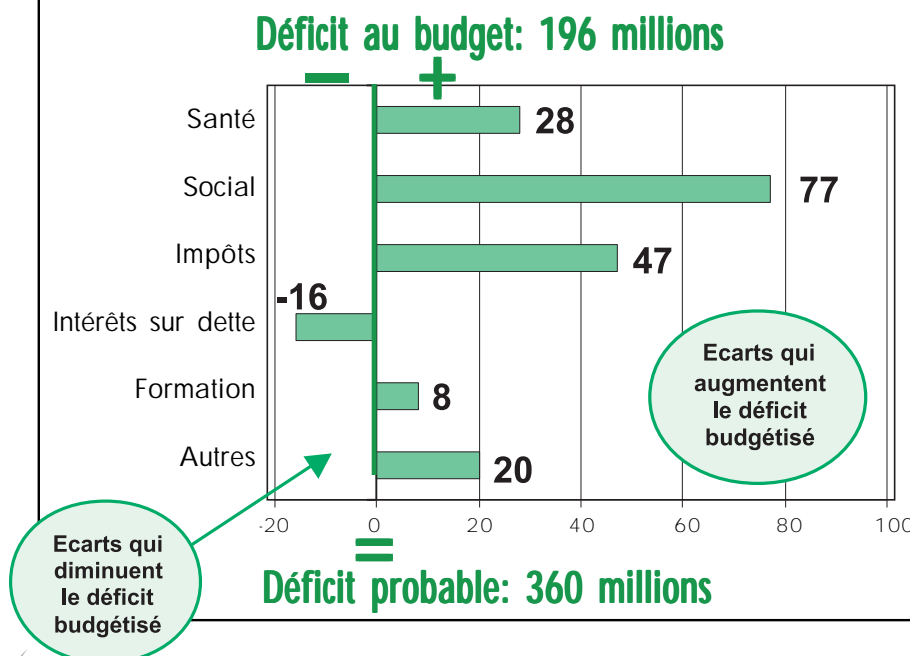
(com.)

Le déficit 2001 s'annonce pire que prévu

Selon les données dont disposait le Service des finances à la fin du premier semestre, les comptes 2001 devraient se solder par un déficit de quelque 360 millions, alors que le budget n'en prévoyait que 196. La cause réside principalement dans l'augmentation des charges dans le domaine santé/social. Le Canton sent particulièrement l'effet du jugement du Con-

seil fédéral sur la prise en charge des frais des pensionnaires en EMS.

Du côté des recettes, la mauvaise surprise vient du faible rendement des impôts sur les successions et donations et sur les droits de mutation. Ces impôts aléatoires avaient été pourvoyeurs de bonnes surprises les années précédentes. Le rentrées des impôts prévisibles sont conformes au budget.





Francis Randin, chef du Service des finances, et Charles Favre, chef du Département des finances, annoncent un budget où les dépenses sont calibrées selon les moyens disponibles.

Fin de la démarche «surcharge et pénibilité»

Surcharge et pénibilité, suite et fin. Lancée à l'automne 1998, la démarche qui visait à identifier les cas de surcharge de travail parmi les collaborateurs du canton a permis de créer 186 postes permanents dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'administration, et de prendre plusieurs mesures urgentes dans le secteur de la formation.

Menée conjointement par l'Etat et les syndicats, cette action devait prendre fin en décembre dernier. Elle s'est prolongée durant le premier semestre 2001 afin de clore les derniers dossiers. Les dernières mesures ont été décidées par le Conseil d'Etat dans le cadre du budget 2002.

Qu'est-ce que la pénibilité? Constitué début 1999 de quatre représentants de l'Etat et de sept membres des associations du personnel FSF, et SUD et SSP, le Groupe de contact a constaté qu'il existait autant de définitions que de situations rencontrées. Il a cependant identifiés trois facteurs permettant dans la plupart des cas d'établir objectivement une situation de pénibilité: les heures supplémentaires structurelles, l'absentéisme pour cause de maladie et le taux élevé de renouvellement du personnel.

Chaque demande formelle a fait l'objet d'un examen poussé, et sur la base d'un préavis du groupe de contact, le Conseil d'Etat a accordé 103 postes supplémentaires au CHUV, 18 postes à la Police cantonale, 14 au Service pénitentiaire et 51 à l'administration. En outre, 32 places d'enseignant ont été créées temporairement l'an dernier. Dernière mesure, décidée tout récemment par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration du budget 2002: une enveloppe de 2,5 millions de francs a été allouée au Service de la formation professionnelle pour ouvrir de nouvelles classes l'année prochaine.

Un bilan d'ensemble sera tiré prochainement, sous la forme d'un rapport au Conseil d'Etat, contenant les appréciations diverses des partenaires concernés.

O.D

Politique du personnel: en attendant la nouvelle loi...

Dans tous les secteurs de l'administration, les augmentations annuelles légales et l'indexation des salaires seront intégralement versées. La loi sur le statut des fonctions publiques s'applique toujours, puisque la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat, qui est débattue actuellement au Grand conseil, n'est pas encore sous toit.

Le nombre des employés de l'Etat augmentera, entre 2001 et 2002, de 163 ETP (équivalent temps plein), enseignants non compris. Cette augmentation, limitée à ce que le Conseil d'Etat a considéré comme le strict nécessaire, devrait en principe être partiellement compensée par des réductions d'effectifs dans des secteurs surdotés. Reste au département à découvrir ces niches où une meilleure organisation du travail permettrait de réduire les effectifs, au gré d'une mutation ou d'un départ à la retraite, sans que la qualité du service s'en ressentent...

Dans le domaine scolaire, la démographie dicte sa loi. Le nombre des élèves augmente. A la rentrée d'août 2002, le nombre total des enseignants passera de 7135 à 7310, soit une augmentation de 175. Ce nombre inclut les postes créés en 2001 sous le label «surcharge et la pénibilité».

Le DFJ est mandaté pour négocier, d'ici la rentrée d'août 2002, les modalités d'application des mesures suivantes:

- augmentation de l'horaire des maîtres de gymnase d'une période par semaine en moyenne;

- dans le secondaire, alignement des horaires des maîtres licenciés sur celui des maîtres brevetés, dans un délai de trois ans.

Revalorisation des professions soignantes

Le statut des professions soignantes sera revalorisé. A ce titre, le budget 2002 prévoit une augmentation de 8,9 millions de francs. La reclassification concernera environ 5000 personnes, y compris les employés du secteur parapublic. Les modalités de la répartition doivent encore être mises au point paritairement. Une partie de la hausse des salaires qui s'ensuivra sera également prise en charge par les assurances maladie.



L'évolution démographique conduira à l'engagement de 175 nouveaux enseignants.

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

DEC Département de l'économie

(2 postes) Educateur/trice de la petite enfance auprès de la Nurserie-garderie Mosaïque 90%

Mission: travail auprès d'enfants en nurserie (de 3 mois à 29 mois) dans une des structures d'accueil pour la petite enfance de l'Etat de Vaud (cl. 15-17).

Profil: diplôme d'éducateur/trice de la petite enfance délivré par une école reconnue (EESP ou IPGL 2000).

Renseignements: Mme Bénédicte Müller, 021/314.49.70.

Adresse: réf. 3024 et 3025, Nurserie-garderie Mosaïque, Mme Bénédicte Müller, Mont-Paisible 20 - 1011 Lausanne.

(3 postes) Educateur/trice de la petite enfance auprès de la Nurserie-garderie Carambole 2 postes à 60%, 1 poste à 90%

Mission: travail auprès d'enfants dans une des structures d'accueil pour la petite enfance de l'Etat de Vaud (cl. 15-17).

Profil: diplôme d'éducateur/trice de la petite enfance délivré par une école reconnue (EESP ou IPGL 2000).

Renseignements: Mme Paola Biancardi, 021/316.44.48.

Adresse: réf. 3026 (90%); 3027 et 3028 (60%), Nurserie-garderie Carambole, Mme Paola Biancardi, rue du Valentin 34 - 1004 Lausanne.

Secrétaire juriste pour le Service de l'emploi, Instance juridique chômage (JJC) 50%

Mission: régler les contentieux en matière d'assurance-chômage entre les assurés et les autorités d'application de la loi dans le canton de Vaud: entre autres, instruire et rédiger des décisions administratives, principalement à la suite de recours déposés par des assurés; négocier avec les intervenants dans le cadre de procédures particulières (cl. 22-25).

Profil: licence en droit. Esprit d'analyse, de synthèse et de décision, aisance rédactionnelle, autonomie dans le travail, sens de l'organisation. Maîtrise de la bureautique (Word, Excel). Souhaité: connaissances du droit du travail et des assurances sociales, notions d'allemand juridique.

Renseignements: Mme Françoise Favre, 021/316.60.93.

Adresse: réf. 3045, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, rue Caroline 11 - 1014 Lausanne.

DFIN Département des finances

Juriste pour l'Administration cantonale des impôts, Division juridique et législative 100%

Mission: au sein d'une section d'une douzaine de collaborateurs, gérer des litiges relatifs à la taxation et à la perception de l'impôt et défendre la position de l'Administration cantonale des impôts devant les Tribunaux; participer aux travaux législatifs et donner des avis juridiques sur des sujets variés sur les plans externe et interne (cl. 24-28).

Profil: licence en droit. Thèse de licence ou pratique de 3 ans environ dès l'obtention de la licence. Un doctorat, un brevet d'avocat ou une patente de notaire représente un avantage. Bonne capacité rédactionnelle et intérêt pour les questions relatives à la fiscalité. La préférence sera donnée à une personne ayant une expérience dans la fiscalité ainsi que de bonnes connaissances de la langue allemande.

Renseignements: M. Curchod, 021/316.20.73, ou M. Perraudin, 021/316.20.82.

Adresse: réf. 3021, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, av. Jomini 8 - 1018 Lausanne.

Contrôleur d'impôt D, C, B ou A pour l'Office des impôts du district de Lausanne-Ville 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques. Taxer en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter des réclamations en première instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables au guichet ou au téléphone.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans environ dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres); ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Expérience dans les domaines de la

fiscalité et de la comptabilité, précision, efficacité, entregent et sens de la qualité de service. Maîtrise des outils informatiques (Word & Excel).

Renseignements: M. Eric Horisberger, 021/316.22.01.

Adresse: réf. 3019, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, av. Jomini 8 - 1018 Lausanne.

Contrôleur d'impôt D, C, B ou A pour l'Office des impôts du district de Lausanne-District 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques. Taxer en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter des réclamations en première instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables au guichet ou au téléphone.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres); ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Expérience dans les domaines de la fiscalité et de la comptabilité, précision, efficacité, entregent et sens de la qualité de service. Maîtrise de l'informatique (Word & Excel).

Renseignements: M. Jean-Daniel Delay, 021/316.28.00.

Adresse: réf. 3020, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, av. Jomini 8 - 1018 Lausanne.

Contrôleur d'impôt D, C, B ou A pour l'Office d'impôt de Moudon 50%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques. Taxer en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter des réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables au guichet ou au téléphone.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres); ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Expérience dans les domaines de la fiscalité et de la comptabilité, précision, efficacité, entregent et sens de la qualité de service. Maîtrise des outils informatiques (Word & Excel).

Renseignements: M. Roger Rigolet, 021/905.95.34.

Adresse: réf. 3022, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, av. Jomini 8 - 1018 Lausanne.

Contrôleur d'impôt D, C, B ou A pour l'Office d'impôt des personnes morales 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des Personnes Morales, des Autres Personnes Morales (associations, fondations, etc.) ainsi que les taxations d'office. Taxer en appliquant les dispositions en vigueur. Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du canton. Assurer les relations avec les contribuables et mandataires.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans environ dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres); ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Formation supérieure souhaitée (brevet ou diplôme fédéral). Expérience de quelques années dans les domaines de la comptabilité et/ou de la fiscalité. Précision, efficacité, entregent et sens de la qualité de service. Maîtrise des outils informatiques (Word & Excel). Une bonne connaissance de la langue allemande représente un avantage.

Renseignements: Mme Anne Mollinet, 021/316.21.24.

Adresse: réf. 3023, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, av. Jomini 8 - 1018 Lausanne.

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Employé-e d'administration ou employé-e principal-e d'administration au Service de la santé publique (durée: jusqu'à fin 2002) 100%

Mission: assister le chef de projet «Réseaux de soins» dans l'organisation et la gestion administrative de ses dossiers. A ce titre, le/la titulaire est responsable de tâches déléguées en matière de secrétariat, notamment pour l'organisation de séances et de manifestations, la coordination des tâches administratives et la gestion du courrier et du classement. Le/la titulaire est aussi responsable de tâches déléguées en matière de secrétariat et d'appui organisationnel pour la direction et les autres chefs de projets de l'équipe NOPS.

Profil: CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans environ. Bonnes connaissances en informatique, notamment de Microsoft office et de

l'utilisation d'Internet. Autonomie, sens de l'initiative, entregent et goût du travail en équipe. Bonne capacité d'organisation.

Renseignements: Mme Corinne Delepiere, 021/316.44.50.

Adresse: réf. 3018, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, rue Cité-Devant 11 – 1014 Lausanne.

Assistant social A à l'Unité socio-éducative du Centre de traitement en alcoologie (Hospices cantonaux) 50 à 90%

Mission: diriger une équipe de 5 personnes faisant partie de l'unité dont la mission est l'encadrement et le suivi des personnes interpellées à plusieurs reprises ou condamnées pour ivresse au volant. Participer à la prise en charge.

Profil: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent, expérience d'une dizaine d'années. Compétences de conduite d'équipe, à l'aise dans les relations et apte à représenter l'Unité socio-éducative dans ses relations avec ses partenaires (Service des automobiles, pénitentiaire, réseau médico-social). Bonnes connaissances du réseau social et alcoologique vaudois. Une expérience dans le domaine des abus de substances serait un atout sérieux.

Renseignements: Dr J.-B. Daepfen, 021/314.08.75.

Adresse: Consultation d'alcoologie, Dr J.-B. Daepfen, Mont-Paisible 16 – 1011 Lausanne.



Adjoint-e B ou A (Secrétaire général-e adjoint-e) pour le Secrétariat général 60%

Mission: collaborateur-trice direct-e du Secrétaire général du DFJ, le/la titulaire devra organiser et/ou assurer le secrétariat de conférences, commissions, groupes de travail, ainsi que la chancellerie à l'intérieur du département. Il / elle assurera divers secrétariats confidentiels ainsi que la gestion des consultations et enquêtes transversales pour le département, y compris des tableaux de bord des interventions parlementaires et leur suivi.

Profil: titre universitaire, de préférence valable pour l'enseignement, et pratique de 8 ans dès l'obtention du titre universitaire. Assume des responsabilités importantes, voire très importantes. Une expérience de cadre et/ou une bonne connaissance de l'enseignement et de la société vaudoise sont souhaitées. Un sens parfait de la collaboration et de la complémentarité avec le chef direct, ainsi qu'une expérience d'organisation, sont exigés. Excellentes capacités de rédaction, de synthèse, d'écoute, de rigueur, d'entregent, de collaboration et de gestion individuelle de dossiers confiés par le Secrétaire général. La personne retenue représentera le Secrétaire général du département au sein de diverses commissions ou groupes de travail ainsi qu'à l'occasion de diverses manifestations. Elle assurera le suivi des dossiers du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et du DFJ, d'entente avec le Secrétaire général et sur sa délégation. Maîtrise de l'informatique (utilisateur). Connaissance de l'allemand. Délai de candidature: 12.10.01.

Renseignements: M. Fabien Loi Zedda, 021/316.30.04.

Adresse: réf. 3043, Secrétariat général du DFJ, M. Fabien Loi Zedda, rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne.

Adjoint-e B, administrateur/trice de l'Ecole cantonale d'art 100%

Mission: gestion administrative et financière de l'Ecole cantonale d'Art Lausanne. Responsabilité de la logistique (bâtiments et infrastructures, planification, achat et entretien des équipements pédagogiques et techniques, en particulier dans le domaine informatique), gestion des budgets d'acquisition de matériel d'enseignement pédagogique et scientifique. Responsabilité vis-à-vis de la HES-SO pour tout ce qui touche le domaine financier et gestion des dossiers des subventions (OFC, OFCOM, OFFT, etc.). Etablissement des statistiques nécessaires à la planification du fonctionnement de l'Ecole (cl. 27-30).

Profil: titre universitaire et pratique de 8 ans environ dès son obtention. Assume des responsabilités importantes. Intérêt pour la gestion administrative et logistique d'une haute école spécialisée et les tâches d'organisation en général. Aisance relationnelle, vivacité d'esprit, rigueur, capacité à travailler de manière autonome et en équipe, tant dans le cadre de l'ECAL qu'avec les instances dont elle dépend. Maîtrise des outils informatiques de gestion. Une bonne connaissance du fonctionnement de l'administration cantonale vaudoise et/ou de la HES-SO serait un atout.

Renseignements: M. Pierre Keller, 021/316.99.32.

Adresse: réf. 3042, Service des affaires culturelles, av. de l'Elysée 4 – 1006 Lausanne.

Psychologue associé-e ou psychologue assistant-e auprès de l'Ecole cantonale pour enfants sourds 55%

Mission: consultations, animations de groupes, soutiens d'équipes, bilans psychologiques.

Profil: psychologue associé-e: licence et diplôme post-licence en psychologie et pratique de 4 ans au minimum, ou licence en psychologie et pratique de 7 ans au minimum. Exerce son activité dans les domaines du psychodiagnostic, de la recherche ou de la psychothérapie. Participe à la formation des assistants et des stagiaires. Psychologue assistant-e: licence en psychologie; stage pratique d'un an. Exerce sous contrôle dans les domaines du psychodiagnostic, de la recherche ou de la psychothérapie. Intérêt pour les

problèmes liés à la surdité. Capacités de travail en équipe pluridisciplinaire.

Renseignements: Mme Brigitte Guidollet, 021/316.55.10.

Adresse: réf. 3036, Ecole cantonale pour enfants sourds, Mme Brigitte Guidollet, av. Collonges 2 – 1004 Lausanne.

Délai d'envoi des candidatures: 15.10.01. Offre manuscrite, documents usuels et photographie format passeport.

Thérapeute de la psychomotricité auprès de l'Ecole cantonale pour enfants sourds 60%

Mission: travail en équipe pluridisciplinaire auprès d'enfants sourds et malentendants d'âges différents, qui peuvent présenter des troubles du comportement et de la personnalité (cl. 17-20).

Profil: diplômé en psychomotricité de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève ou titre jugé équivalent. Intérêt pour les problèmes liés à la surdité. Esprit d'initiative et sens des responsabilités.

Renseignements: Mme Brigitte Guidollet, 021/316.55.10.

Adresse: réf. 3035, Ecole cantonale pour enfants sourds, Mme Brigitte Guidollet, av. Collonges 2 – 1004 Lausanne.

Délai d'envoi des candidatures: 15.10.01. Offre manuscrite, documents usuels et photographie format passeport.

Employé-e principal-e d'administration pour le Service des affaires socio-culturelles de l'Université (Dorigny) 80%

Mission: assistant-e bureautique au Service des affaires socio-culturelles de l'UNIL: mise à jour du site web et des bases de données du service; suivi des offres de logements et de travail aux étudiants; assistance bureautique aux autres utilisateurs du service; réception des étudiants pour les recherches de logement ou d'emploi; négociation avec les employeurs et les logeurs potentiels; demandes de permis de travail pour les étudiants; correspondance; gestion de l'économat (cl. 14-16).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Exigé: bonnes connaissances d'anglais; excellentes connaissances d'informatique (traitement de texte Word, bases de données FileMaker Pro, Internet) et volonté de s'investir dans le domaine du web; sens de l'organisation, bonnes qualités relationnelles (esprit d'équipe, sens de l'écoute), adaptabilité, résistance au stress. Souhaité: connaissances des logiciels Dreamweaver, Indesign, Illustrator Photoshop; connaissances d'allemand.

Renseignements: Mme Gilberte Isler, 021/692.21.14.

Adresse: réf. 3029, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, BRA – 1015 Lausanne-Dorigny.

Employé-e principal-e d'administration pour la Faculté des lettres, Institut de géographie de l'Université (Dorigny) 100%

Mission: secrétariat d'un nouveau projet d'enseignement et de recherche en philosophie intitulé «Nature, sciences et société» sur l'étude de la représentation de l'homme, de son corps, des sciences, du paysage, etc. Traitement de texte et correspondance (y compris en anglais et en allemand); suivi du budget du projet et comptabilité, paiements; renseignements, diffusion d'informations; organisation de cours; contacts administratifs avec le Rectorat, l'administration, l'Université de Genève; organisation de colloques (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé de commerce. Pratique de 6 ans environ. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Exigé: bonnes connaissances de bureautique (Word, Excel, bases de données, Internet); connaissances de comptabilité et de trafic des paiements; connaissances d'allemand et d'anglais (correspondance); sens de l'organisation, autonomie, bonnes qualités relationnelles (esprit d'équipe, sens de l'écoute), précision, discrétion. Souhaité: connaissance du milieu universitaire.

Renseignements: Mme Neschke, 021/692.29.24.

Adresse: réf. 3030, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, BRA – 1015 Lausanne-Dorigny.

Employé-e principal-e d'administration pour la Faculté des sciences sociales et politiques, Décanat de l'Université (Dorigny) 50%

Mission: secrétariat d'un nouveau projet d'enseignement et de recherche interdisciplinaire sur l'étude des «parcours de vie»: traitement de texte et correspondance (y compris en anglais et en allemand); suivi du budget du projet et comptabilité, paiements; renseignements, diffusion d'informations, mise à jour du site web; contacts administratifs avec le Rectorat, l'administration, l'Université de Genève; commandes de livres et de matériel; organisation de colloques et d'autres manifestations (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé de commerce. Pratique de 6 ans environ. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Exigé: bonnes connaissances de bureautique (Word, Excel, bases de données, Internet); connaissances de comptabilité et de trafic des paiements; aisance rédactionnelle; connaissances d'allemand et d'anglais (correspondance); sens de l'organisation, autonomie, bonnes qualités relationnelles (esprit d'équipe, sens de l'écoute), précision, discrétion.

Renseignements: M. René Lévy, 021/692.31.86/11.

Adresse: réf. 3032, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, BRA – 1015 Lausanne-Dorigny.

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Officier/ère de gendarmerie externe – capitaine (Chef-fe du Centre de formation) pour la Police cantonale 100%

Mission: subordonné-e au Commandant et intégré-e à l'état-major de la police cantonale, le/la titulaire est responsable de l'orientation, de la mise en place et du suivi des stratégies de la formation de l'Ecole d'Aspirants (EA) et de la formation permanente. Par ailleurs, il/elle fonctionne comme Commandant-e de l'EA. Plus précisément, il/elle assure la mise en place de la formation de base des policiers et policières, son évaluation, son développement et son adaptation; veille à intégrer la politique de la formation dans un cadre élargi, tenant compte de l'évolution globale de l'environnement; assume la conduite et la gestion du personnel du Centre de Formation et d'encadrement de l'EA; coordonne l'activité des formateurs/trices internes et externes et évalue leurs prestations; participe à l'enseignement (animation d'actions de formation); élabore et gère le budget du Centre de Formation; développe une collaboration efficace avec les partenaires du Centre de Formation; assure une image dynamique de la formation (cl. 28-30).

Profil: licence universitaire ou formation jugée équivalente, avec spécialisation dans le domaine de la formation; expérience d'au minimum 5 ans dans la conduite de team et la gestion de projets, soit en qualité de directeur/trice d'un centre de formation, soit en qualité de responsable de la formation dans une grande entreprise, une administration ou un corps de police. Maîtrise des outils informatiques; connaissances parlées et écrites de l'allemand et de l'anglais; résistance au stress et engagement professionnel supérieurs à la moyenne. Négociation, leadership, sens de la communication et de l'organisation, vision stratégique et aptitude à l'innovation: qualités indispensables pour ce poste de haut niveau. Nationalité suisse, 30-40 ans et casier judiciaire vierge. Officier/ère dans l'armée.

Renseignements: M. Michel Pralong, 021/644.44.44.

Adresse: réf. 3015, Police cantonale, M. Pierre Aeppli, Centre de la Blécherette – 1014 Lausanne.

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Bibliothécaire universitaire principal-e pour la Bibliothèque cantonale et universitaire (site de Dorigny) 60%

Mission: gérer les collections des monographies de la bibliothèque cantonale et universitaire du site de Dorigny, coordonner les activités du service des monographies en assurant une application uniforme des politiques et des procédures afin de garantir un même niveau de prestations pour les facultés des sciences humaines de l'Université de Lausanne (cl. 26-29).

Profil: titre universitaire et diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre jugé équivalent, ou titre universitaire et pratique de 8 ans environ en qualité de bibliothécaire universitaire. Assume la responsabilité d'une division ou d'une section importante de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Licence universitaire en sciences humaines (de préférence lettres); certificat en études documentaires ou bibliothéconomiques; 8 ans d'expérience comme bibliothécaire dans le circuit du livre; conduite de personnel et sens de l'organisation; goût prononcé pour les nouvelles technologies de l'information, esprit d'initiative et d'anticipation.

Renseignements: Mme Silvia Kimmeier, 021/692.48.05.

Adresse: réf. 3041, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman, 1015 Lausanne-Dorigny.

Substitut-e A du Procureur général – Ministère public 75%

Mission: substitut du procureur général (cl. 28-31), Ministère public.

Profil: Brevet d'avocat.

Renseignements: M. Le Procureur général du canton de Vaud, 021/316.65.25.

Adresse: réf. 3044, M. Le Procureur général du canton de Vaud, rue de l'Université 24, CP – 1014 Lausanne.

DINF Département des infrastructures

Collaborateur/trice technique A 0 (technicien-ne de maintenance informatique-électronique) au Service des routes, Centre d'entretien électromécanique 100%

Mission: maintenance et entretien des installations électromécaniques de signalisation et de régulation du trafic ainsi que des équipements informatiques et de télécommunication. Suivi des travaux effectués par des entreprises privées. Tenue à jour des dossiers et plans techniques (cl. 20-22).

Profil: diplôme de technicien ET, inscription au REG C, brevet fédéral de technicien géomètre ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Ou: CFC jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent. Pratique de 12 ans environ ou de 3 ans dès la maîtrise fédérale. Expérience de 5 ans au moins dans le domaine du service après-vente ou de la maintenance. Très bonnes connaissances en informatique (Windows, Word, EXCEL, bases de données) ainsi qu'en réseaux de communication; notions d'anglais et d'allemand techniques. Disponible pour service de piquet. Voiture indispensable (lieu de travail: La Blécherette).

Renseignements: M. Gabriel Lienhard, 021/316.76.81.

Adresse: réf. 3034, Centre d'entretien électromécanique, M. Gabriel Lienhard, La Blécherette – 1014 Lausanne.

OJV Ordre judiciaire vaudois

Employé-e d'administration au Tribunal des baux 100%

Mission: traitement des dossiers du greffe du tribunal aux différents stades de la procédure. Rédaction de correspondance courante. Diverses responsabilités relevant de la gestion interne de l'office (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Sens de l'organisation, esprit d'initiative, rapidité, précision. Maîtrise des outils informatiques courants.

Renseignements: M. J. Henchoz, 021/316 67 67.

Adresse: réf. 3037, M. le Greffier du Tribunal des baux, ch. de Mornex 38, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration pour l'Office des poursuites et des faillites de l'arrondissement de Moudon-Oron 100%

Mission: secteur pré-exécution. Activités découlant de l'enregistrement des réquisitions de poursuites (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Excellente orthographe.

Renseignements: M. H. Fracheboud, 021/905 97 91.

Adresse: réf. 3039, M. le Préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement de Moudon-Oron, av. de Lucens 1 – 1510 Moudon.

Employé-e d'administration pour le Greffe du Tribunal cantonal 100%

Mission: au sein d'une petite équipe, traitement des dossiers attribués à un magistrat: enregistrement et transmission de recours, mise en œuvre de mesures d'instruction, fixation d'audiences et dactylographie de décisions et de correspondance diverse (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Des connaissances des milieux juridique et judiciaire ainsi que des connaissances informatiques seraient appréciées. Habile dactylographe possédant une excellente orthographe. Intérêt pour les assurances sociales.

Renseignements: Mme C. Villars, 021/316 15 18.

Adresse: réf. 3040, Mme la Greffière du Tribunal cantonal, Palais de justice de l'Hermitage, rte du Signal 8 – 1014 Lausanne.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

Projet de mobilité professionnelle? complément et nouvelle formation? perspective à l'Etat? Les conseillers/ères RH du BRM vous attendent chaque lundi, de 12h à 14h, au Centre d'information professionnelle (CIP), rue de la Borde 3d, à Lausanne.

La plate-forme est ouverte exclusivement aux collaborateurs/trices de l'ACV. Rejoignez l'Espace emploi!

L'essentiel sur les subsides aux primes d'assurance-maladie

Une campagne d'information a été lancée auprès de 80 000 ménages

Le projet «sanimédia – information en santé publique» entre en phase opérationnelle. Présenté à la presse en décembre de l'année dernière (*La Gazette* n°77), sanimédia lance cet automne trois campagnes d'information. La première concerne la nouvelle loi sur les subsides aux primes d'assurance-maladie. Elle a débuté le 18 septembre par un envoi aux quelque 80 000 ménages subsidiés dans le canton.

Informer les Vaudois

C'est un important dispositif de communication que sanimédia a mis sur pied en collaboration avec le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et l'Organe cantonal de contrôle (OCC). Dévoilé en juin dernier aux partenaires de l'Etat (agences communales d'assurances sociales, centres sociaux régionaux, centres médico-sociaux, assureurs et associations à dominante bénévole) et aux médias, ce dispositif accompagne l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les subsides aux primes d'assurance-maladie (LAVAMal). Celle-ci introduit plus de solidarité entre assurés puisqu'elle permet de répartir l'enveloppe octroyée par la Confédération entre un plus grand nombre de bénéficiaires. Mais elle peut pénaliser financièrement ces bénéficiaires, s'ils sont assurés auprès d'une caisse chère. A moins qu'ils n'en changent pour une meilleur marché.

Subsides plafonnés

De quoi s'agit-il? Dès l'année prochaine, les subsides aux primes d'assurance-ma-

ladie seront plafonnés à une prime cantonale de référence décidée par le Conseil d'Etat. Les assurés subsidiés dont la prime est plus élevée que la prime de référence verront leur part à charge augmentée pour ceux qui bénéficient d'un subside partiel, ou devront payer de leur poche la différence pour ceux, qui jusque là, voyaient l'entier de leur prime couverte par les subsides. Dans ce cas, ils peuvent soit choisir un assureur meilleur marché, soit tenter de faire baisser leur prime (par exemple en adhérant à un réseau de santé), soit accepter de supporter la différence s'ils estiment que l'accueil et le service de leur assureur actuel justifie cet effort.

Changer de caisse?

Si les bénéficiaires de subsides décident de changer d'assureur, sanimédia leur fournira les informations utiles et les documents nécessaires: liste des assureurs et de leurs primes, lettres-type d'affiliation et de résiliation. Les informations de sanimédia ont été traduites dans une dizaine de langues. Tous les documents peuvent être consultés, téléchargés et imprimés sur le nouveau site internet de sanimédia (www.sanimedia.ch). Il peuvent également être commandés par téléphone au numéro gratuit 0800 106 106. A ce même numéro, les assurés pourront obtenir des conseils ou de l'aide dans leurs démarches. L'équipe de téléphonistes travaillera en effet avec l'appui d'un spécialiste en assurances sociales et disposera d'un argumentaire répondant aux questions pratiques les plus courantes.

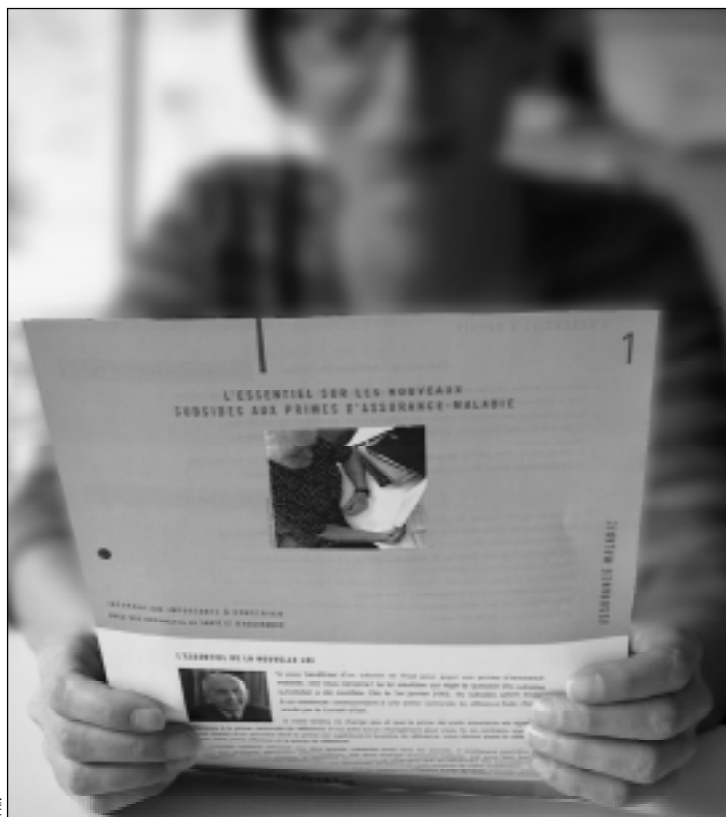
Délai au 30 novembre

Début octobre, le Conseil d'Etat décidera de la prime cantonale de référence et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) publiera la liste des primes agréées pour chaque assureur. Les assurés pourront alors s'aider de l'information de sanimédia pour faire le bon choix. S'ils décident de changer de caisse, ils devront envoyer leur lettre de démission en recommandé de manière à ce qu'elle soit au plus tard le 30 novembre 2001 dans les mains de leur assureur actuel. Sans se précipiter, il faudra néanmoins se décider rapidement!

Philippe Anhorn,
chef de projet sanimédia

Qu'est-ce que sanimédia?

Sanimédia est un projet de modernisation de l'Etat de Vaud (DM) financé jusqu'à fin 2002 par le programme de réallocations. Rattaché au Service de la santé publique, le projet repose sur un partenariat fort avec les principaux acteurs du monde de la santé (organisations de patients et de consommateurs, professionnels de la santé, réseaux de soins, assureurs) afin d'assurer l'utilité, la crédibilité et la neutralité des informations diffusées. Après la campagne sur les subsides, sanimédia lancera cette année encore une campagne sur le dépistage du cancer du sein et une autre sur le «bon usage» des services d'urgence. – PAN



Près de 80'000 ménages vaudois reçoivent ces jours la fiche de sanimédia qui explique les conséquences pratiques de la nouvelle loi.



Les décisions de la quinzaine

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Projets de centres d'expérimentation animale à Dorigny: appel à un expert international

Le Conseil d'Etat a répondu à la Protection Suisse des Animaux (PSA) et à la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) concernant la construction de deux centres d'expérimentation animale à Dorigny. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat souligne en particulier que le projet d'animalerie à Dorigny n'accueillera que des rongeurs, qu'il encourage l'utilisation de méthodes alternatives afin de réduire les expériences pratiquées sur les animaux et qu'il exige des chercheurs le respect scrupuleux de la législation fédérale en la matière. Le Conseil d'Etat a donné mandat à un expert international de renom, chargé de se prononcer sur le bien-fondé des projets lausannois de centres d'expérimentation animale.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Vote par correspondance: première expérience en décembre 2001

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de décret permettant la mise en vigueur à titre expérimental du vote par correspondance généralisé à l'occasion des votations fédérales du 2 décembre 2001. Ce vote expérimental servira à assurer la bonne marche du vote par correspondance pour les élections cantonales de mars 2002. Le projet de décret sera soumis au Grand Conseil dans sa session de septembre 2001.

Olivier Meuwly, chef du service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021/316 40 84

Situation du personnel pénitentiaire

Le domaine pénitentiaire connaît une profonde mutation, caractérisée par la modification de la population carcérale (arrivée en prison de délinquants toujours plus atteints dans leur santé), des changements dans les modalités d'exécution et de traitement pénitentiaire, ainsi que l'évolution qui en résulte du métier de surveillant (évolution qui a l'adhésion du personnel pénitentiaire). Par ailleurs, les comparaisons intercantionales et internationales mettent en évidence des besoins (en termes de formation, de dotation et de rémunération) qui ne pourront être comblés que très progressivement, même s'il est impératif qu'ils le soient, vu l'état des finances cantonales. C'est ce que le Conseil d'Etat répond en substance à une interpellation de la députée Jaquet-Berger.

André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 01

Oui à la coopération transfrontalière élargie

Le premier protocole du Conseil de l'Europe, déjà ratifié par la Suisse, prévoit que des régions frontalières peuvent passer des accords de coopération et institue des modalités juridiques utiles à cette fin. Le nouveau protocole n°2 étend cette possibilité aux régions qui ne sont pas contiguës. Le Conseil d'Etat approuve ce texte, qui garantit une meilleure égalité entre les cantons frontaliers et les autres cantons. Il se réjouit de l'opportunité que ces derniers sauront saisir pour nouer des relations par-delà les frontières nationales.

SAE, Pascal Nicollier, Affaires transfrontalières, 021/316 40 78

Adaptation du droit vaudois à la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de loi visant à adapter la législation vaudoise à la nouvelle loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunications. Cette loi règle exhaustivement les questions relatives aux conditions de la surveillance et à la procédure à suivre pour l'ordonner. Ne reste aux cantons que la liberté de désigner les autorités compétentes pour l'exécution. Dans le canton de Vaud, selon le projet du Conseil d'Etat, il appartiendra au juge d'instruction d'ordonner les mesures, au président du Tribunal d'accusation de les autoriser et de procéder au tri, et au Tribunal lui-même, en tant que collège, de statuer sur les recours.

Me Jean-Luc Schwaar, Service de Justice, de l'Intérieur et des Cultes, 021/316 45 63

Demande de crédit pour la modernisation des votations et élections

Le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret permettant la réalisation d'un nouveau système d'information des votations et élections du canton de Vaud. Ce projet, dont le coût d'investissement se monte à fr. 2,8 millions, couvre l'ensemble du processus des votations/élections, de l'envoi généralisé du matériel de vote à la diffusion et publication des résultats. Il permettra de lutter contre l'absentéisme par un système ayant déjà fait ses preuves dans d'autres cantons, ainsi que de moderniser le circuit de dépouillement et de publication des résultats avec une sécurité garantie par des contrôles de cohérence renforcés et une transmission des résultats en « temps réel ».

Daniel Piotet, chef du projet VOTELEC, 021/316 41 13

Règlement d'application de la loi sur le Grand Conseil

Le rythme des sessions et l'horaire du parlement sont actuellement régis par un décret expirant à la fin de la législature. Ce décret règle l'expérience introduite en 1999 et qui a vu le Grand Conseil passer au régime des séances hebdomadaires, prévues régulièrement le mardi, tout au long de l'année à l'exception des vacances scolaires. Le Conseil d'Etat propose d'ancrer la réforme dans la loi sur le Grand Conseil, avec un certain nombre d'adaptations pour en réduire les inconvénients.

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021/316 40 42

Demande de concession de l'Association Bussivision: avis favorable

Conformément à la loi fédérale sur la radio et la télévision, l'Office fédéral de la communication consulte le Conseil d'Etat sur une demande de concession pour la continuité de la diffusion sur le territoire de la commune de Bussigny, d'un service de journal à l'écran émanant de l'association Bussivision et Télévenoge qui viennent de se séparer. Le Conseil d'Etat donne un préavis favorable à cette demande.

Henry Rosset, adjoint, Service des affaires culturelles, 021/316 33 03

DINF

Département des infrastructures

1,1 million pour stabiliser les falaises des gorges du Pissot près de l'Etivaz

Dans le but d'assurer la sécurité des usagers de la route cantonale 705a, près de l'Etivaz, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de Fr. 1'100'000.- pour les travaux de stabilisation de la falaise des gorges du Pissot. Ces travaux consistent en une purge et consolidation de rocher par boulonnage, pose de treillis de protection sur 250m de longueur, ainsi que la réalisation d'un écran de retenue à l'amont de la falaise. La mise en chantier est prévue en 2002 conjointement à l'évacuation des arbres abattus par l'ouragan Lothard. Le taux de contribution de la Confédération est de 55%.

Pierre Guenat, ingénieur responsable, Service des routes, 021/316 70 95

DFIN

Département des finances

Transferts de charges entre Confédération et canton: le Conseil d'Etat s'estime bien informé

Dans une interpellation, le député Vincent Chappuis demandait au Conseil d'Etat s'il recevait assez d'informations sur les décisions fédérales susceptibles de peser sur les finances du canton de Vaud. Le Conseil d'Etat n'estime pas opportun de désigner un représentant dans la députation vaudoise à Berne, qui serait spécialement chargé des questions financières, comme le préconise l'interpellateur. En effet, il juge suffisants les moyens existants pour être bien informé, pour défendre les intérêts cantonaux et pour faire entendre sa voix sur les projets fédéraux en préparation.

Charles Favre, Chef du Département des finances, 021/316 20 01

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Le Conseil d'Etat approuve la modification de l'ordonnance sur la protection des eaux

Consulté par la Confédération, le Conseil d'Etat vaudois approuve la modification de l'OEAux en précisant que cantons et communes concernés pour-

ront ainsi mettre en place un programme plus adéquat d'élimination d'azote pour protéger la mer du Nord. L'engagement de la Suisse pour réduire ses apports d'azote est compatible avec la politique communautaire qui a des exigences équivalentes dans le domaine de l'élimination de l'azote dans les stations d'épuration, relève encore le Conseil d'Etat. Situées à l'amont des lacs, les STEP vaudoises du bassin du Rhin ne sont pas concernées.

Philippe Vioget, Laboratoire du Service des eaux, sols et assainissement, 021/316 71 80

Le Conseil d'Etat interdit la tenue d'une manifestation de skinheads

Informé de l'intention d'un mouvement skin d'organiser une réunion dans le canton le week-end prochain, le Conseil d'Etat a décidé d'interdire ce rassemblement, comme il l'avait déjà fait en 1998 et 1999. Le responsable de ce groupe avait loué une salle communale sous prétexte d'un anniversaire. Renseignée sur la nature réelle de cette réunion, la police cantonale a informé le Conseil d'Etat et entrepris des démarches auprès de la commune pour qu'elle annule la réservation ainsi qu'auprès de l'organisateur pour lui signifier l'interdiction prononcée par le gouvernement.

Francis Vuilleumier, remplaçant du commandant de la police cantonale, 021/644 80 20

Oppositions nombreuses ou collectives: traitement différencié

Les oppositions individuelles identiques et nombreuses (le même texte reproduit et déposé individuellement par un grand nombre de personnes) peuvent faire l'objet d'une réponse dans la Feuille des avis officiels, avait précisé le Conseil d'Etat dans sa réponse à l'interpellation du député Fasel sur l'avancement de la procédure relative à la protection de la rive sud du lac de Neuchâtel. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat apporte une précision supplémentaire: les oppositions collectives (le même texte déposé avec un très grand nombre de signatures) impliquent une réponse à un représentant ou au premier signataire. Cette procédure implique une modification de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites; elle ne sera pas appliquée aux oppositions relatives à la mise à l'enquête de la rive sud qui s'est terminée l'an passé.

Cornelis Neet, chef de service ad intérim du Service forêts, faune, nature, 021/694 82 01
Philippe Gmür, conservation de la nature, 021/694 82 61



Un règlement sur la médecine vétérinaire sera introduit dans la loi sur la santé publique

En réponse à un postulat du député Jean-Marie Surer demandant l'élaboration d'une loi cantonale sur la médecine vétérinaire séparée de la loi sur la santé publique (LSP), le Conseil d'Etat propose d'introduire les nouvelles pratiques dues à l'évolution de la médecine vétérinaire au moyen d'un toilettage minimum de la LSP. Cette modification est dictée par l'évidente nécessité de maintenir la médecine vétérinaire dans la LSP et sera

complétée par un règlement sur la médecine vétérinaire, laissant ainsi une plus grande liberté de faire évoluer la législation par rapport aux changements de la pratique de l'art vétérinaire.

Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316 38 70

Taxation des établissements publics et analogues inchangée jusqu'en 2003

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement prorogeant jusqu'au 31 décembre 2002 le règlement du 29 octobre 1997 fixant les barèmes de taxation des établissements publics et des établissements analogues. La dernière taxation remontant à 1998, une nouvelle taxation devrait donc entrer en vigueur le 1er janvier 2002. Toutefois, compte tenu de la révision totale de la Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) en cours, il a été décidé que la prochaine révision de la taxation n'interviendrait que le 1er janvier 2003.

Alain Jeanmonod, Office cantonal de la police du commerce, 021/316 46 00
Sandrine Favre, juriste, 021/316 46 12

«Télécom PTT – le scandale du 025»: Interpellation dorénavant sans fondement

En réponse à l'interpellation du député Charles-Pascal Ghiringhelli, intitulée «Télécom PTT: le scandale du 025», le Conseil d'Etat conclut que le nouveau système de numérotation à 10 chiffres – qui entrera en vigueur le 29 mars 2002 – prive de tout fondement matériel les considérations du député. Il propose ainsi que le Grand Conseil classe cette interpellation, dans laquelle M. Ghiringhelli s'inquiétait des conséquences pour les abonnés du «025» du plan de numérotation que la Société Télécom PTT s'appropriait à adopter à l'époque.

Lionel Eperon, secrétaire général adjoint, 021/316 60 14

Oui à une modification de l'Ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation fédérale sur l'adaptation de l'Ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Une modification de la Lex Koller s'est en effet avérée nécessaire suite aux accords sectoriels intervenus entre la Suisse et la Communauté européenne. Si le gouvernement vaudois accepte le projet sur le fond, il a cependant, après consultation des milieux intéressés, quelques réserves à émettre sur des points de détail. Il a notamment constaté une contradiction entre la notion de domicile du code civil et celle de séjour de courte durée. Il lui paraît ainsi difficile d'établir que l'étranger a bien constitué le centre de ses intérêts en Suisse, alors qu'il serait susceptible de n'y rester que peu de temps.

Christine Mercier, juriste - Anne-Claude Chatton, juriste, 021/316 60 08

Aide aux régions touchées par les restructurations des régions fédérales

En réponse à une interpellation du député Noël Crausaz, qui s'inquiétait de savoir si les huitante millions accordés par la Confédération aux can-

tons les plus touchés par les restructurations de Swisscom, des CFF et de la Poste seraient équitablement répartis, le Conseil d'Etat explique qu'ils seront affectés à trois mesures de politique régionale, soit 64 millions pour l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM), 5 millions pour l'arrêté Bonny, 8 millions pour INNOTOUR, les 3 millions restants étant réservés à la mise en valeur de ce programme. Dans le canton de Vaud, trois régions pourront bénéficier de cette aide: le Nord vaudois, la Vallée de Joux et le Chablais.

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 63 99 - Gérard Moser, adjoint au chef de Service, 021/316 60 11



Modification du règlement sur l'assurance-maladie

A la suite de la récente modification de la loi vaudoise en matière d'assurance-maladie, le Conseil d'Etat a apporté les modifications réglementaires y relatives. Il s'agit des nouveaux paramètres garantissant qu'à un montant de revenu déterminé correspond un montant de subsides pour les assurés de condition économique modeste. Par ailleurs, un certain nombre de précisions concernant la procédure relative au recouvrement des arriérés de primes et de participations aux coûts ont été adoptées.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 44

Maintien de l'aide sociale individuelle accordée aux pensionnaires de Narconon

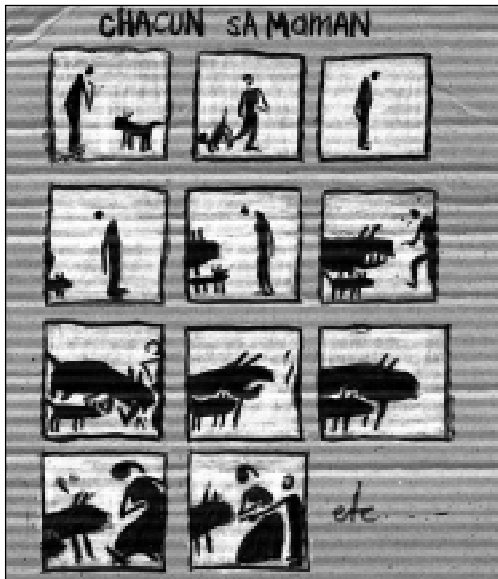
Dans son rapport sur le postulat du député Cornuz et consorts, le Conseil d'Etat conclut après examen de la situation que, à condition que le résultat des évaluations dont Narconon fait l'objet soit satisfaisant, et que les résidents qui souhaitent y séjourner ne soient pas soumis à la propagande de l'église de scientologie, le canton va continuer à accorder l'aide sociale aux pensionnaires qui ne sont pas en mesure de financer leur placement. Quant à la diminution de l'aide publique attribuée à certaines institutions signalées dans le postulat, elle est le fait de l'OFAS et non de l'Etat de Vaud.

Françoise Favez, adjointe au Service de prévoyance et d'aide sociale, 021/316 52 16

Oui à un congé maternité de 14 semaines financé par les allocations pour perte de gain

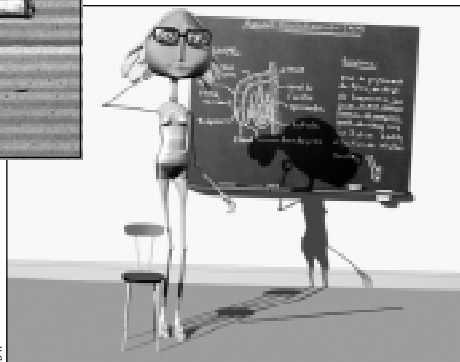
Le Conseil d'Etat, comme d'ailleurs la quasi totalité des milieux patronaux, syndicaux et associatifs consultés dans le canton, n'adhère pas à l'avant-projet de la Confédération prévoyant l'instauration d'un congé maternité de 8 à 14 semaines, entièrement financé par les employeurs. Il lui préfère l'initiative parlementaire, issue des quatre partis gouvernementaux (initiative Triponez), qui préconise l'élargissement des allocations pour perte de gain (APG) aux mères qui étaient assurées durant leur grossesse en tant que salariées ou indépendantes, avec versement d'allocations pour perte de gain pendant 14 semaines.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 44



Pastel gras et encre de Chine sur carton pour la BD d'Ibn al Rabin, «Chacun sa maman».

Jeunes créateurs romands de BD et de...



Claude Barras présente une animation en images de synthèse, «Casting Queen» (5 min.).

...films d'animation

Berceau de la bande dessinée et mère nourricière d'une nuée d'auteurs du film d'animation, la Suisse romande dévoile ses jeunes talents via une exposition à Lausanne.

Le point de départ: ces petites vignettes qui constituent le fil rouge d'une histoire, que ce soit celle d'une BD ou celle d'un film d'animation. Les conditions: avoir moins de 40 ans et travailler en terre romande. Critères remplis par les vingt-six artistes ainsi qu'un collectif d'étudiants de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (Ecal) qui ont été choisis par le Musée de Design et d'Arts appliqués/contemporain de Lausanne pour participer à une grande exposition temporaire consacrée à la BD et au film d'animation en Suisse romande.

Nul n'est prophète en son pays

Si certains des exposants possèdent déjà une certaine renommée internationale, à l'instar des bédéistes Zep ou Wazem, les jeunes talents se bousculent au portillon. Car tant la BD que le film d'animation sont très prisés des artistes romands. Si les Genevois se recrutent surtout parmi les bédéistes – filiation oblige puisque le père de la BD n'est autre que Rodolphe Töpffer (1799-1846), un enseignant genevois – le film d'animation séduit nombre d'artistes de toute la Suisse romande et ce malgré la difficulté de l'exercice. Pour réaliser un

court métrage de quelques minutes seulement, des semaines d'un travail minutieux, digne de la patience d'un artisan-horloger d'autrefois, sont nécessaires. L'exposition présente onze films d'animation, de véritables petits bijoux d'imagination et d'humour qui sont projetés en boucle dans une salle obscure. Les travaux préparatoires (maquettes, story-boards) ainsi que des planches originales invitent à mieux saisir le déroulement du processus de création, d'un film ou d'une BD. Les albums BD déjà édités peuvent être consultés dans une salle de lecture décorée d'affiches de ces jeunes créateurs qui bien souvent, récoltent les prix de concours internationaux ou suisses, sans pouvoir pourtant vivre de leur art. – AG

Musée de Design et d'Arts appliqués/contemporains, pl. de la Cathédrale 6, Lausanne. Du 19 septembre au 6 janvier 2002.

Horaires: lundi fermé, mardi: 11h-21h, mercredi à dimanche: 11h-18h. **Visites guidées les mardis 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre, à 18h30. Ateliers: pour enfants et adultes. Les mercredis 24 octobre et 28 novembre, les samedis 6 et 27 octobre et 5 janvier, de 15h à 17h et les dimanches 11 novembre et 2 décembre, de 11h à 13h. Réservation: 021/315 25 30.**

Expositions

CHUV. Exposition de travaux de peinture sur soie réalisés par de jeunes patients. Le produit de la vente ira à l'association «Les Pinceaux Magiques» qui développe des activités ludiques et créatrices avec des enfants malades. Jusqu'au 27 septembre.

Fondation Neumann, Gingins. *Alphonse Mucha: Le Pater.* Las de ne créer que des affiches, Mucha décide en 1899 d'illustrer et de commenter la prière du «Notre-Père». Du 27 septembre au 27 janvier 2002.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *L'Attrait du Trait.* Panorama du dessin vaudois aux XVIIIe et XIXe siècles. Jusqu'au 30 septembre.

Musée de l'Art brut, Lausanne. *Johann Hauser.* Jusqu'au 30 septembre.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Ceci n'est pas une femme et India (1869-70),* de Kathy Grove et Samuel Bourne. Vernissage: jeudi 13 septembre, à 18h. Visite commentée de l'exposition consacrée à Samuel Bourne, samedi 15 septembre, à 14h30. Jusqu'au 11 novembre.

Musée militaire vaudois, Morges. *Génie de lames.* 2000 ans de couteaux de poches au travers de 500 pièces exposées dont le couteau suisse. Jusqu'au 25 novembre.

Musée romain d'Avenches. *Légion.* IncurSION dans le monde de l'armée romaine à travers les objets militaires livrés par le site d'Aventicum. Jusqu'au 10 octobre.

Conférences

«**Dieu dans tous ses états: invention, création, projection de l'homme, ou quoi?**» par Thierry de Saussure dans le cadre de «Théo-café», un café théologique qui chaque dernier mardi du mois invite un conférencier à débattre librement sur un thème lié à la spiritualité. Mardi 25 septembre, de 19h15 à 20h45, au *Milan*, bd de Grancy 54, Lausanne. Entrée libre.

«**Le diagnostic génétique prénatal**» par Daniel Schorderet, médecin-chef de la division de génétique médicale. Conférence publique, auditoire César-Roux du CHUV, lundi 1er octobre, à 20h.

«**Papa, j'ai besoin de toi! Et pas seulement de maman**» par France Frascarolo, docteur en psychologie. Salle de Castelmont, à Prilly, à 20h30. Entrée libre.

Musique

Cathédrale de Lausanne. *Bach, Alain et Mendelssohn-Bartholdy.* Récital d'orgue d'André Luy, organiste honoraire de la cathédrale. Vendredi 21 septembre, 20h30.